

Notre association bénéficie de trois sources de financements principales : Le parrainage, les subventions municipales et les actions menées par les bénévoles.

- LE PARRAINAGE :

Nous avons mis en place en 2004 un système de parrainage en vertu duquel chaque parrain ou marraine verse un minimum de 60 euros par an. LA TOTALITE DE CES FONDS est affectée à la scolarisation des enfants de SIBI SIBI. A ce jour, nous envoyons 2500 euros par trimestre scolaire (soit trois fois par an) qui sont affectés comme suit :

- 2000 euros pour financer les achats pour la cantine de l'école du village qui compte aujourd'hui plus de 500 élèves. Cela représente un coût moyen de 2 euros par mois et par enfant environ.
- 290 euros sont destinés à l'achat de fournitures scolaires et 210 euros à apporter un petit complément de salaire aux sept instituteurs.

L'intérêt de ce parrainage consiste, outre à permettre à chaque enfant scolarisé de bénéficier d'au moins un repas correct gratuit par jour de classe (et comme on dit « ventre vide n'apprend pas ») constitué de riz, de sauce tomate et de légumes cultivés sur place, et d'un oeuf par semaine, mais aussi d'inciter les parents à envoyer leurs enfants à l'école, et notamment les fillettes, trop affectées en vertu des traditions locales aux travaux ménagers et à s'occuper de leurs jeunes frères et soeurs.

- LES SUBVENTIONS MUNICIPALES DE SOLIDARITE INTERNATIONALE :

La municipalité de Thorigné Fouillard nous attribue régulièrement des subventions au titre de la solidarité internationale (comme peut en bénéficier toute action humanitaire). Ces subventions, dûment justifiées par nos soins, permettent de financer les aides alimentaires d'urgence en cas de pénurie, ainsi que les projets « lourds » en terme d'investissements tels la construction de classes supplémentaires ou de puits, de latrines, l'achat d'une ambulance ou la mise en place d'un système de micro crédits, pour ne parler que de quelques actions.

Tous ces projets répondent à des besoins exprimés par les villageois et nos partenaires sur place, et font l'objet d'un contrôle par nos soins.

- LES RECETTES ISSUES DES ACTIONS MENEES PAR ATM :

Tout au long de l'année, les bénévoles de notre association organisent ou participent à des animations afin de récolter des fonds pour financer nos actions. (Voir le chapitre « Nos actions en France »). Ces recettes nous permettent de financer des actions ponctuelles (mais non moins essentielles) en lien éventuellement avec la nature de l'action elle-même.

Les fonds perçus des actions dans les écoles (Bol de riz, bourses aux jouets...) sont ainsi affectés en priorité à des achats au bénéfice des enfants : Chaussures, vêtements chauds, moustiquaires, revues pour l'école... Les autres actions nous permettent de financer des projets dans les domaines aussi variés qu'essentiels de la santé ou de l'hygiène (dispensaire, latrines), de l'éducation (action de sensibilisation à la scolarisation auprès des parents) ou pour améliorer les conditions de vie des villageois (électrification de la place du village par panneaux solaires).

Ces fonds constituent, au même titre que la subvention municipale annuelle attribuée à notre association, notre budget de fonctionnement nous permettant de pallier à nos dépenses courantes sans avoir à puiser dans les budgets « parrainage » ou « projets pour Sibi Sibi » dont la totalité des fonds perçus sont affectés, comme on l'a dit, à nos actions en faveur du village.

Affectation des fonds perçus

Écrit par jean-jacques Hervé
Jeudi, 13 Février 2014 08:45

Jean-Jacques HERVE *Février 2014*